

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 22324 Numéro SIREN : 738 205 269 Nom ou dénomination : CANON FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2020 sous le numéro de dépôt 84942



20200849422019

DATE DEPOT : 15/10/2020

N° DE DEPOT : 84942

N° GESTION : 2018B22324

N° SIREN : 738205269

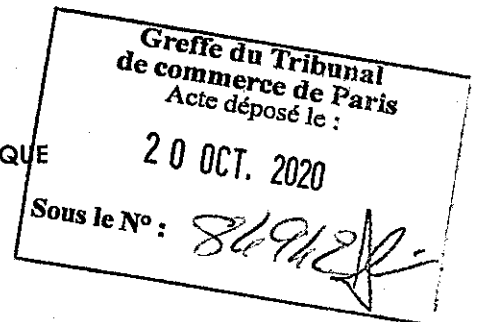
DENOMINATION : CANON FRANCE

ADRESSE : 14 RUE EMILE BOREL 75017 PARIS

MILLESIME : 2019

CANON FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros
Siège social : 14 rue Emile Borel
75017 Paris
738 205 269 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020**



L'an deux mille vingt,
Le quatorze septembre,
Au siège social de la société, à Paris,

La société Canon Europa NV, représentée par Monsieur Yuichi Ishizuka, ayant son siège social Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 9.338.160 actions composant le capital social de la société Canon France,

Agissant en qualité d'associé unique de la société Canon France, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination d'un co-Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un co-Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique indique ensuite que, dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, l'article 3 de l'Ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 a prorogé de trois mois le délai qui lui est imparti pour approuver les comptes annuels.

Connaissance prise du texte des résolutions tel que proposé par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique a adopté les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui s'élèvent à 447.020 euros, correspondant à un impôt d'environ 125.166 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 1.454.348 euros, en intégralité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde débiteur de 9.026.620 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conventions réglementées

L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

QUATRIEME DECISION

Nomination co-Commissaire aux comptes titulaire

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et de l'opportunité pour la société de désigner des co-Commissaires aux comptes, décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices devant prendre fin à l'issue de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

La société **Deloitte & Associés**
SAS au capital de 2.188.160 euros
6 place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex
572 028 041 RCS Nanterre

La société Deloitte a fait savoir par avance qu'elle accepterait sa nomination et a déclaré n'être soumise à aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

Nomination d'un co-Commissaire aux comptes suppléant

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et de l'opportunité pour la société de désigner des co-Commissaires aux comptes, décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices devant prendre fin à l'issue de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

La société **B.E.A.S.**
SAS au capital de 960 euros
6 place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex
315 172 445 RCS Nanterre

La société B.E.A.S. a fait savoir par avance qu'elle accepterait sa nomination et a déclaré n'être soumise à aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

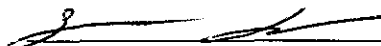
SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions

ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique

La société Canon Europa NV

Représentée par Monsieur Yuichi Ishizuka



Ernst & Young et Autres
Tour First
155-17444
92037 Paris La Defense cedex

Tel : +33 (0) 1 46 91 60 00
www.ey.com/fr

Canon France SA

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Canon France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Canon France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Information sur l'audit

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes,
EY

Laurent BERNARD

Le commissaire aux comptes a été nommé par l'associé unique le 26 juin 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

DES COMPTES ANNUELS PRIS DANS LEUR ENSEMBLE, LE COMMISSAIRE AUX COMPTES CERTIFIE L'OPINION DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 août 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FM', with a stylized flourish extending to the right.

Frédéric Martineau

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122019			
			N-1 31122018			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	397 776	393 178	4 597
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 129 362	1 129 362	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	24 371 784	9 595 798	14 775 985
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	2 387 482	96 876	2 290 606
		Constructions AP	AQ	4 035 992	4 035 992	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	37 795 118	27 646 105	10 149 012
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	12 565 654	5 098 411	7 467 243
		Immobilisations en cours AV	AW	311 998		311 998
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	20 494 898	4 928 524	15 566 373
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE	83 846		83 846
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	278 287		278 287
TOTAL (II) BJ			BK	52 924 249	50 927 953	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	22 384 784	5 904 923	16 479 860
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	23 442		23 442
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	166 038 191	3 241 048	162 797 142
		Autres créances (3) BZ	CA	285 516 291		285 516 291
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	586 018		586 018	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 185 131		1 185 131	
	TOTAL (III) CJ	CK	475 733 858	9 145 971	466 587 887	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	579 586 061	62 070 221	517 515 840	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>141 940 032</u>)	DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	98 783	98 783
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	70 414 054	70 414 054
	Report à nouveau	DH	(7 572 272)	(16 505 464)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 454 348)	8 933 192
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		3 043
		TOTAL (I)	DL	214 613 241
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 502 715	9 692 902
	Provisions pour charges	DQ	11 293 727	6 390 023
	TOTAL (III)	DR	17 796 443	16 082 925
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 420 205	5 406
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	202 215	175 835
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 161 208	71 247 213
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 948 029	64 859 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	150 056 659	159 234 118
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	14 317 838	15 657 452
	TOTAL (IV)	EC	285 106 155	311 179 769
	Ecart de conversion passif*	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	517 515 840	543 333 328
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	285 106 155	230 508 727
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 984	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	304 763 076	FB	3 760 559	FC	308 523 636	334 830 911	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	217 757 039	FH	1 550 682	FI	219 307 722	237 609 570	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	522 520 116	FK	5 311 242	FL	527 831 358	572 440 482	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	39 069 920	43 600 370	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 721 005	3 396 727	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	570 622 284	619 437 579	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	346 827 865	355 568 616	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 201 969)	3 739 771	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	88 859 224	88 232 001	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 115 795	8 159 222	
	Salaires et traitements*					FY	70 522 911	75 185 311	
	Charges sociales (10)					FZ	30 412 674	33 002 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	5 649 628	5 153 682	
						GB	1 031 963	1 097 731	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 145 971	10 093 626
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 492 604	2 597 144
	Autres charges (12)					GE	9 326 269	10 379 388	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	568 182 937	593 208 573	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 439 346	26 229 006	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		360 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 567	2 774	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	298 539	865 331	
	Différences positives de change					GN	383	2 179	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	301 490	1 230 284		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	391 996		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 936 875	2 886 843	
	Différences négatives de change					GS	7 123	3 116	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 335 995	2 889 959	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 034 504)	(1 659 675)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(595 158)	24 569 331		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 225 430	326 237
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 648 320	916 986
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 873 750	1 243 223
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 755 350	9 785 852
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	930 772	1 410 693
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 241 881	5 569 013
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 928 004	16 765 558
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 054 254)	(15 522 335)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 195 064)	113 803
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	578 797 525	621 911 087
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	580 251 873	612 977 894
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 454 348)	8 933 192
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		360 000
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		30 000
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		28 959 375
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		530 905
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS		930 772		
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				3 043
PROVISIONS PRUD'HOMMES		822 281		1 098 776
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)		772 000		2 120 479
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le plan de départs volontaires démarré en 2018 pour la population technique s'est achevé avec le départ de l'ensemble des collaborateurs concernés par ce changement.
- La société a accordé un abandon de créance commercial de 100 K€ à sa filiale Pays de Loire Bureantique.
- Les sociétés du groupe SEB détenues indirectement par Canon France ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 1^{er} janvier 2019. La confusion de patrimoine est intervenue au bénéfice de Proseb dont la raison sociale est devenue SEB Bureantique, membre à part entière du réseau de distribution Fac similé.
- Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, la société a procédé au rachat auprès de Canon Venlo des pièces détachées utilisées pour la réparation des matériels d'impression professionnelle.
- Le bail des locaux vacants de Montevrain a été résilié de manière anticipée.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Générale.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de restructuration internes et font l'objet d'un test d'indice de perte de valeur.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion sont enregistrés dans un compte spécifique.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire, sur la durée de vie estimée à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire(L) ou dégressif(D), sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les durées les plus couramment utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Construction	L 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	L ou D de 5 à 10 ans
Photocopieurs neufs, parc machines	L ou D de 3 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L ou D de 5 à 12 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	L ou D de 5 à 12 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les dépréciations des titres de participation sont calculées afin d'apprécier la valeur nette des titres des filiales considérées, si nécessaire, une provision complémentaire est enregistrée dans les comptes.

Stocks

Les stocks de marchandises et de pièces détachées sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matériels et pièces détachées de l'activité PPG sont évalués au coût d'achat réel.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au prix du marché.

Une dépréciation est également constituée lorsqu'apparaît un risque d'obsolescence de certains éléments.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont déterminées selon les principes définis par le Plan Comptable Général :

- Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
- L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que Canon France devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une revue approfondie pour s'assurer de l'adéquation entre le risque encouru et le montant de la provision figurant dans les comptes. Des dotations complémentaires ou reprises (liées à la survenance ou à la non-survenance d'un événement) sont alors constatées.

Engagements de retraites

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet si nécessaire d'une provision au passif du bilan.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.75% (inflation incluse)
- Départ en retraite à 62 ans
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge
- Table de mortalité : Code des assurances TH-TF 0002

En application de la recommandation de la CNCC N° EC 2018-17 du 10 octobre 2018, la société a modifié ses hypothèses de rotation de personnel en prenant en compte uniquement les démissions futures pour le calcul de l'engagement.

L'engagement ainsi calculé ressort à 18 687 K€ au 31 décembre 2019 et fait l'objet à la fois d'une provision de 8 874 K€ et de placements externalisés auprès de trois fonds extérieurs souscrits auprès de Axa, BNP et AG2R.

Droit individuel à la formation – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation a été instauré par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui aménage le dispositif de la formation professionnelle.

Les heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées sur le Compte Personnel de Formation (CPF) de chaque salarié, et devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF. Les CPF acquis sont désormais attachés au collaborateur et non plus au contrat de travail.

Information concernant le groupe Canon France

- ♦ Conformément aux dispositions légales (article D248-13), la société est exemptée, en tant que mère des sous-groupes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés et publiés, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- Les sociétés du sous-groupe sont incluses dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (cf. point suivant), même si elles sont, à ce niveau, d'un intérêt négligeable ;
- Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société Canon Inc) sont certifiés par des professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes.
 - o Canon France est chef de file du groupe d'intégration fiscale de ses filiales en France (Fac Similés et CFBS).
 - o Les filiales (Fac Similés et CFBS) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Evènements postérieurs à la clôture

- Un contrôle URSSAF a démarré sur la société pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2017
- Un plan de départ volontaire a été validé en Février 2020 et porterait sur un effectif de 113 collaborateurs avec des départs envisagés à compter du 2è semestre 2020.
- La crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) impacte la société à compter du mois de Mars 2020 et l'a conduite à prendre des mesures pour limiter les effets sur son équilibre financier.
 Au regard de la baisse d'activité, conséquence des mesures de confinement, la société a eu recours au dispositif d'activité partielle de ses collaborateurs et a mis en place un contrôle strict de ses investissements. Elle n'est toutefois pas en mesure d'apprécier l'impact chiffré sur l'ensemble de l'exercice 2020 et compte sur une reprise forte de l'activité pour retrouver un niveau d'activité comparable à l'année précédente, mais sans doute pas avant le dernier trimestre 2020, ce qui affectera significativement les comptes 2020.
 Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

ACTIF

Immobilisations

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	25,894	5		25,899
Corporelles	58,987	9,586	11,477	57,096
Terrains	2,388	-	-	2,388
Constructions	4,036	-	-	4,036
Installations tech.	36,559	7,913	6,677	37,795
Autres	16,004	1,673	4,800	12,877
Financières	20,856	29	28	20,857
TOTAL	105,737	9,620	11,505	103,852

Les actifs incorporels sont constitués principalement

- d'un mali technique de 17 041 K€ affecté à la marque Océ, suite à la transmission universelle de patrimoine de Océ France à Canon France en 2013
- d'un mali technique de 4 856 K€ affecté au fonds commercial suite à la transmission universelle de patrimoine entre la société Intersoft et Océ France intervenue en 2008.

Ces malis techniques de fusion enregistrés dans le poste immobilisations incorporelles sont reclassés dans un compte spécifique conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'augmentation et la diminution des immobilisations corporelles s'explique principalement

- par la sortie des actifs immobilisés des locaux de Montevrain dont le bail a été résilié
- par le renouvellement de « parcs machines » liés à des matériels donnés en location.

Amortissements et provisions

Un test de dépréciation a été réalisé sur les éléments incorporels, et a conduit à l'enregistrement sur l'exercice d'une provision pour dépréciation des malis techniques nette de 1 032 K€.

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	10,079	1,039	-	11,118
Corporelles	38,358	5,643	7,123	36,878
Terrains	96	-	-	96
Constructions	4,036	-		4,036
Installations tech.	29,480	4,274	6,108	27,646
Autres	4,746	1,369	1,015	5,100
Financières	4,836	391	298	4,929
TOTAL	53,273	7,073	7,421	52,925

Immobilisations Financières

Ci-après le détail des immobilisations financières :

En K€	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Dépôts	278	29	28	279
Autres prêts	-	-	-	-
Actions	84	-	-	84
Intérêts courus sur prêts	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations LT	-	-	-	-
Titres de participations détenues à plus de 50%	19,184	-	-	19,184
Titres de participations détenues à moins de 50%	1,311	-	-	1,311
TOTAL	20,857	29	28	20,858

Stocks

Les stocks se ventilent comme suit :

En K€	01/01/2019	Variation de stock	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Stock brut	16,184	6,202	-	-	22,386
Dépréciation	- 6,015	-	- 5,905	6,015	- 5,905
Stock net	10,169	6,202	- 5,905	6,015	16,481

et se décomposent en valeurs nettes de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes fin de l'exercice
Stock marchandises	19,377	- 5,434	13,943
Stock pièces détachées	3,008	- 471	2,537
Stock net	22,385	- 5,905	16,480

L'augmentation des stocks s'explique par le déploiement en cours d'un important marché public conclu avec le Ministère des armées.

Avances et acomptes

Le montant des avances et acomptes s'élève à 23 K€.

Créances et produits à recevoir

En K€	31/12/2019	< 1 an	> 1 an
Clients	162,797	162,797	-
Autres créances	285,516	282,481	3,035

Le montant des effets de commerce s'élève à 10 201 K€.

Les autres créances sont constituées principalement du cash pooling Groupe pour 206 616 K€ et de fournisseurs débiteurs pour 50 980 K€.

Provisions clients

Le montant de la dépréciation pour clients et comptes rattachés s'élève à 3 241 K€.

La provision économique de la business unit DS est basée sur un risque client de 20% des montants échus hors leaser et sans litige déclaré depuis plus de 180 jours.

Pour la business unit IPS, le taux de provision appliqué correspond à 100% des créances irrécouvrables (contentieux, redressement et liquidation judiciaire).

Produits à recevoir

En K€	au 31/12/2019
Factures à établir (1)	25,240
Avoirs à recevoir (2)	49,569
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Produits à recevoir (3)	-
Intérêts courus sur VMP	-
TOTAL	74,809

(1) Le montant des factures à établir concerne notamment :

- pour 18 336 K€ le copy volume (facturation des copies réalisées par les clients sur leurs machines)
- pour 4 892 K€ les refacturations diverses intra-groupe
- pour 1 426 K€ les commissions leasers à facturer
- pour 586 K€ les refacturations diverses à des tiers

(2) Le montant des avoirs à recevoir concerne principalement les avoirs attendus de Canon Europa pour ITCG pour 11 049 K€, les crédit-notes attendus pour les appels d'offres et opérations marketing pour 10 119 K€, l'ajustement de prix de transfert pour 28 203 K€, les avoirs divers pour 198 K€.

(3) Le montant des produits à recevoir : néant

Comptes de régularisation Actif et Passif

En K€	au 31/12/2019
Charges constatées d'avance	1,185
Ecart de conversion actif	-
Total	1,185
Produits constatés d'avance (1)	14,318
Ecart de conversion passif	-
Total	14,318

(1) Le montant des produits constatés d'avance concerne les prestations de services et produits facturés d'avance (dont les extensions de garantie).

PASSIF

Capital

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2019.

En K€	Capital	Autres réserves	Réserve légale	RAN	Autres prov. Réglementées	Résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2018	141,940	74,664	7,035	-16,505	3	8,933	216,070
Affectation du résultat 2018	-	-	-	8,933	-	- 8,933	-
Résultat 2019	-	-	-	-	-	- 1,454	- 1,454
Provisions réglementées	-	-	-	-	- 3	-	- 3
Solde au 31/12/2019	141,940	74,664	7,035	- 7,572	-	- 1,454	214,613

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 141 940 K€. Il est composé de 9 338 160 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 15,20 euros chacune.

Provisions

En K€	01/01/2019	Dotations	Reprises		31/12/2019
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques	9,693	3,784	6,974	-	6,503
Litiges (1)	3,560	822	1,099	-	3,283
Fac-similés et CFBS	-	1,353	-	-	1,353
Rachat copieurs (2)	294	723	294	-	723
Autres provisions (3)	1,339	886	1,081	-	1,144
Risque de non relocation des locaux (4)	4,500	-	4,500	-	-
Provisions pour charges	6,389	4,951	46	-	11,294
Charges sociales (5)	46	2,420	46	-	2,420
Retraite (6)	6,343	2,531	-	-	8,874
TOTAL	16,082	8,735	7,020	-	17,797

(1) les litiges correspondent aux litiges prud'homaux

(2) rachat des copieurs à l'échéance prévue contractuellement

(3) risques et litiges clients

(4) reprise de la provision pour risque de non relocation des locaux vacants de Montevrain dont le bail a été résilié

(5) provisions pour charges sociales

(6) provision pour indemnités de fin de carrière

Dettes et charges à payer

En K€	Montant brut/dettes	<1an	>1an <5 ans	Dont charges à payer
Emprunt et dettes et de crédit	2,420	2,420	-	3
Emprunt et dettes financières	202	202	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Fournisseurs de biens d'exploitation	69,161	69,161	-	36,181
Fournisseurs de biens immobilisés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	48,948	48,948	-	24,635
Autres dettes (1)	150,057	150,057	-	33,067
TOTAL	270,788	270,788	-	93,886

(1) Le montant des autres dettes de 150 057 K€ se compose essentiellement :

- du compte créditeurs divers Canon Europa NV pour 25 336 K€ relatif aux achats fournisseurs de la business unit ITCG, après retraitement de la commission perçue
- d'avoirs et ristournes à établir pour 32 987 K€
- de la trésorerie reçue des filiales ou des entités du groupe Canon pour 84 809 K€ dans le cadre du cash pooling groupe (dont 55.4 M€ en provenance des entités SIRI/CEHC).

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'Affaires

En K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation %
France	522,520	567,653	-8%
Export	5,311	4,787	11%
Total	527,831	572,440	-8%

Le chiffre d'affaires de la société se répartit entre

- l'activité Impression et services associés pour 394 320 K€
- l'activité Photo-vidéo pour 133 511 K€ dont commissionnaire pour 132 285 K€

La baisse du chiffre d'affaires s'explique

- sur l'activité impression, par des produits plus technologiques et plus innovants, connectés au système d'information des entreprises et qui nécessitent moins d'interventions techniques,
- sur l'activité photo-vidéo, par un marché qui s'est rétréci à nouveau suite à l'amélioration des performances photographiques des smartphones et autres produits alternatifs et ce malgré la poursuite de prise de marché.

L'année a également été marquée par divers mouvements sociaux pénalisant l'activité, particulièrement sur les produits grand public.

Transfert de charges

Les transferts de charges (27 600 K€) intègrent principalement

- les prestations et frais informatiques (1 386 K€)
- les frais de personnels détachés, bonus et charges sociales (5 249 K€)
- les frais de service après-ventes pour l'activité ITCG (3 048 K€)
- les coûts de transport à nos filiales, centralisés auprès de Canon Europa (2 352 K€)
- les dépenses Marketing ITCG refacturées à Canon Europa selon les termes du contrat de services marketing (15 565 K€)

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes de Canon France SAS au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 251 K€.

Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits financiers :

Charges	En K€
Intérêts & charges assimilées (1)	2,937
Pertes sur créances rattachées à des participations	-
Dotation provisions dépréciations sur titres (2)	392
Pertes de change	7
Produits	
VMP	-
Intérêts prêts & produits assimilés	3
Dividendes	
Reprise provisions dépréciations sur titres (3)	299
Gains de change	

(1) escomptes clients pour 2 785 K€

(2) titres de participation Fac similé Nantes et CFBS

(3) reprise dépréciation des titres Fac similé Strasbourg

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -2 054 K€ dont les principaux éléments sont les suivants (en milliers d'euros) :

Opérations de capital	Produits	Charges	Total net
Cession immos incorporelles		-	-
Cession immos corporelles	-	931	- 931
Cession immos financières	-	-	-

Opérations de gestion	Reprise de provision	Autres produits	Dotations	Autres charges	Total net
Affaires prud'homales	1,099	-	822	-	277
Indemnités de licenciement	-	-	-	3,441	- 3,441
Restructuration (PSE et PDV)	-	2,120	-	-	2,120
Autres opérations exceptionnelles de gestion (1)	-	4,605	-	2,314	2,291
Prov risques charges sociales	46	-	2,420	-	- 2,374
Amortissements dérogatoires	3	-	-	-	3
TOTAL	1,148	6,725	3,242	5,755	- 1,124

(1)	produits	charges
dédits, pénalités, profit sur clients		327
indemnité d'éviction nette perçue		
Abandon de créance commercial accordé à la filiale Pays de Loire Bureautique		100
Dons		9
Risque de non relocation locaux de Montevrain vacants	4,500	
Indemnité d'éviction locaux Montevrain restitué		1,878
TVA sur avoirs déduits par les clients	21	
Diverses charges/produits exceptionnels	84	
	4,605	2,314

Fiscalité

La société tête de groupe Canon France n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2019.

La charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale serait nulle.

Taux d'impôt théorique retenu : 34.43%

Impôts payés d'avance sur provisions temporairement non déductibles :

$34.43 \% \times 32\,846 \text{ K€} = 11\,309 \text{ K€}$

Impôts à payer, différés par le biais de provisions temporaires :

$34.43 \% \times 23\,237 \text{ K€} = 8\,001 \text{ K€}$

Le résultat fiscal du Groupe sur l'exercice correspond à un déficit de -5 379 K€.

Les déficits d'ensemble reportables s'élèvent à 13 093 K€.

Ventilation de l'impôt (en millions d'euros)

Résultat avant impôt		Impôt théorique dû	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Courant	- 0.60	0.19	- 0.41	- 0.60
Exceptionnel	- 2.00	0.62	- 1.38	- 2.00
Participation		-	-	
Charge d'impôt, intégration fiscale	- 1.10			- 1.10
TOTAL	- 1.50	0.81	- 1.79	- 1.50

Crédits d'impôt

- La société a engagé des dépenses de recherche et développement qui ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche de 81 K€.
- Après déduction des créances remboursables, le groupe dispose de créances restituables ou reportables sur les exercices ultérieurs pour un montant de 7 702 K€.

Informations diverses

Néant

Ventilation de l'effectif moyen

Ingénieurs et cadres : 740
Maîtrise et techniciens : 421
Employés : 92

TOTAL : 1 253

Engagements financiers (en milliers d'euros)

- ♦ Cautions données par les banques : 2 717 K€
- ♦ Engagement en matière de retraites :
 - ♦ Dette actuarielle avec niveau futur de salaire : 18 687 K€
 - ♦ La valeur vénale des placements de 9 813 K€ couvre en partie l'engagement de la dette actuarielle.
- ♦ Engagement en matière immobilière :

Le bail commercial signé avec la SCI Oméga 16 pour le siège social est avec un engagement ferme d'occupation de 10 ans.

Transactions entre parties liées

Aucune transaction significative n'a été conclue avec une partie liée à des conditions anormales de marché.

Liste des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en K€)

	SIREN	Capital	Réserves et Report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre affaires net H.T.	Résultat du dernier exercice clos	Montant dividendes encaissés
					Brute	Nette					
1. FILIALES (plus de 50% du capital détenu par CANON France)											
	330,541,079	50	6,240	100%	3,436	3,436		-	12,492	561	-
	330,631,433	456	3,685	100%	1,755	1,755		-	13,537	529	-
	381,033,380	350	3,542	100%	4,084	4,084		-	10,661	376	-
	330,075,805	304	24	100%	1,660	1,660	10,768	-	8,617	1,681	-
	390,107,498	240	8,238	100%	244	244		-	21,443	1,221	-
	311,916,639	176	9,588	100%	3,143	3,143		-	21,387	254	-
Canon France Business Services	400,767,786	250	1,158	100%	4,861	1,407	1,193		40,878	185	-
SOUS TOTAL			32,455		19,183	15,729	11,961	-	129,015	1,445	-
2. PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par CANON France)											
	378,297,626	6,553	12,216	20%	1,311	1,311	-	-	6,477	343	-
			12,216		1,311	1,311	-	-	6,477	343	-
SOUS TOTAL											
3. FILIALES détenues indirectement (plus de 50% du contrôle assuré par CANON France)											
	402,915,821	491	5,488	100%	10,586	8,857	-	-	12,291	837	-
			5,488		10,586	8,857	-	-	12,291	837	-
TOTAL GENERAL			50,159		31,080	25,897	11,961	-	147,783	2,625	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

					Exercice N clos le, 31122019		Exercice N-1 clos le, 31122018	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	397 776	393 178	4 597	6 532
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 129 362	1 129 362		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	24 371 784	9 595 798	14 775 985	15 807 948
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 387 482	96 876	2 290 606	2 290 606
		Constructions	AP	AQ	4 035 992	4 035 992		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	37 795 118	27 646 105	10 149 012	7 078 123
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 565 654	5 098 411	7 467 243	7 984 030
		Immobilisations en cours	AV	AW	311 998		311 998	3 275 762
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	20 494 898	4 928 524	15 566 373	15 659 830
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	83 846		83 846	83 846
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	278 287		278 287	277 657
TOTAL (II)			BJ	BK	103 852 202	52 924 249	50 927 953	52 464 339
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	22 384 784	5 904 923	16 479 860	10 167 687
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	23 442		23 442	71 056
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	166 038 191	3 241 048	162 797 142	173 580 270
		Autres créances (3)	BZ	CA	285 516 291		285 516 291	302 695 424
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	586 018		586 018	1 864 067
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 185 131		1 185 131	2 490 481
TOTAL (III)		CJ	CK	475 733 858	9 145 971	466 587 887	490 868 988	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	579 586 061	62 070 221	517 515 840	543 333 328	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :141 940 032.....)		DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	4 151 575	4 151 575
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	98 783	98 783	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	70 414 054	70 414 054	
	Report à nouveau		DH	(7 572 272)	(16 505 464)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(1 454 348)	8 933 192
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		3 043
	TOTAL (I)		DL	214 613 241	216 070 633
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 502 715	9 692 902
	Provisions pour charges		DQ	11 293 727	6 390 023
	TOTAL (III)		DR	17 796 443	16 082 925
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 420 205	5 406
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	202 215	175 835	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	69 161 208	71 247 213
	Dettes fiscales et sociales		DY	48 948 029	64 859 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	150 056 659	159 234 118
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	14 317 838	15 657 452
TOTAL (IV)		EC	285 106 155	311 179 769	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	517 515 840	543 333 328	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	285 106 155	230 508 727	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 416 847	1 984	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	304 763 076	FB	3 760 559	FC	308 523 636	334 830 911	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	217 757 039	FH	1 550 682	FI	219 307 722	237 609 570
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	522 520 116	FK	5 311 242	FL	527 831 358	572 440 482	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	39 069 920	43 600 370		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 721 005	3 396 727		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	570 622 284	619 437 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	346 827 865	355 568 616	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 201 969)	3 739 771	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	88 859 224	88 232 001	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 115 795	8 159 222	
	Salaires et traitements*					FY	70 522 911	75 185 311	
	Charges sociales (10)					FZ	30 412 674	33 002 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	5 649 628	5 153 682		
			- dotations aux provisions*		GB	1 031 963	1 097 731		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	9 145 971	10 093 626				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	5 492 604	2 597 144					
	Autres charges (12)	GE	9 326 269	10 379 388					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	568 182 937	593 208 573
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 439 346	26 229 006	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		360 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 567	2 774	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	298 539	865 331	
	Différences positives de change					GN	383	2 179	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	301 490	1 230 284	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	391 996		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 936 875	2 886 843	
	Différences négatives de change					GS	7 123	3 116	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 335 995	2 889 959	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 034 504)	(1 659 675)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(595 158)	24 569 331	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SAS CANON FRANCE**Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 225 430	325 237	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									H8			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	5 648 320	916 986	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	7 873 750	1 243 223	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	5 755 350	9 785 852	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	930 772	1 410 693	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	3 241 881	5 569 013	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	9 928 004	16 765 558	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(2 054 254)	(15 522 335)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(1 195 064)	113 803	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	578 797 525	621 911 087	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	580 251 873	612 977 894	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 454 348)	8 933 192	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		360 000	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	700	30 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	27 600 600	28 959 375	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	628 207	530 905	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	joindre en annexe) :												
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS										930 772			
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											3 043		
PROVISIONS PRUD'HOMMES										822 281	1 098 776		
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)										772 000	2 120 479		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	25 894 223	KE		KF	4 700	
CORP	Terrains					KG	2 387 482	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 035 992	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	36 558 687	KT		KU	7 913 207	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 719 453	KW		KX	738 401	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 009 267	LC		LD	605 200	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH	3 275 762	LI		LJ	329 068	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN	58 986 645	LO		LP	9 585 877	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	20 494 898	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP	83 846	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	277 657	IU	29 066	IV	28 437	
TOTAL IV						LQ	20 856 403	LR	29 066	LS	28 437	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	105 737 271	OH	29 066	OJ	9 619 015	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	25 898 923	LW		
CORP	Terrains					IP		LX		LY	2 387 482	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		M8	4 035 992	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	6 676 775	MK	37 795 118	
		Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM	1 231 807	MN	7 226 046	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	274 860	MT	5 339 608	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	3 292 833	NA	311 998	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG	11 476 276	NH	57 096 246	
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX		OY	20 494 898	
	Autres titres immobilisés					II		28		2C	83 846	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	56 874	2F	278 287	
	TOTAL IV					I3		NJ	56 874	NK	20 857 032	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	11 533 151	OL	103 852 202	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 990 383	PF	6 634	PG		PH	3 997 017
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI	96 876	PJ		PK		PL	96 876
Constructions	Sur sol propre	PM	4 035 992	PN		PO		PQ	4 035 992
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	29 480 563	QA	4 273 845	QB	6 108 303	QC	27 646 105
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 213 294	QE	670 879	QF	742 203	QG	2 141 970
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 531 396	QM	698 268	QN	273 224	QO	2 956 440
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	38 358 122	QV	5 642 994	QW	7 123 731	QX	36 877 385
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	42 348 505	ØP	5 649 628	ØQ	7 123 731	ØR	40 874 402

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		N9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9	3 043	Q1	(3 043)	
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL					NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU	3 043	NV	(3 043)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	3 043			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(3 043)	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	3 043	TM		TN	3 043	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	3 043	TS		TT	3 043	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 560 237	4B	822 281	4C	1 098 776	4D	3 283 742
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	6 343 523	4Y	2 530 603	4Z		5A	8 874 127
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	46 500	5S	2 419 600	5T	46 500	5U	2 419 600
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 132 664	5W	2 962 000	5X	5 875 692	5Y	3 218 972
	TOTAL II	5Z	16 082 925	TV	8 734 486	TW	7 020 969	TX	17 796 443
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6 089 359	6B	1 031 963	6C		6D	7 121 322
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U	4 835 068	9V	391 996	9W	298 539	9X	4 928 524
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6 015 126	6P	5 904 923	6R	6 015 126	6S	5 904 923
	Sur comptes clients	6T	4 078 500	6U	3 241 048	6V	4 078 500	6W	3 241 048
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	78	21 018 053	TY	10 569 930	TZ	10 392 165	UA	21 195 818
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	37 104 023	UB	19 304 417	UC	17 416 178	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	15 670 539	UF	11 469 319				
	– financières	UG	391 996	UH	298 539				
	– exceptionnelles	UJ	3 241 881	UK	5 648 320				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	278 287	UV		UW	278 287				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 802 181		2 802 181						
	Autres créances clients	UX	163 236 009		163 236 009						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	214 101		214 101						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 281 912		6 247 242		3 034 670			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 403 129		18 403 129					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	206 615 887		206 615 887						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	51 001 259		51 001 259						
	Charges constatées d'avance	VS	1 185 131		1 185 131						
	TOTAUX		VT	453 017 900	VU	449 704 943	VV	3 312 957			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 420 205		2 420 205						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	202 215		202 215						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 161 208		69 161 208						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 013 008		15 013 008						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 976 564		9 976 564						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 434 839		19 434 839						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 523 616		4 523 616						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	85 349 328		85 349 328						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 707 331		64 707 331						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	14 317 838		14 317 838						
TOTAUX		VY	285 106 155	VZ	285 106 155						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		615 657
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	447 020	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	168 637	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	24 590 947
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	24 590 102	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	845	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	(1 113 790)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu				I8
			{ - imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme				WN
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	199 609
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3

24 385 879

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	32 846 404	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19%								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH					XG	122 034	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD							
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	34 422 786	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI						
				déficit (II moins I)						XJ	10 036 906	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO	10 036 906	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2019

Exercice N

Libellé

Montant

Montant

Crédit d'impôt recherche CFR

81 374

intérêts perçus suite dégrèvement taxe de reprographie

20 805

TVA déduite suite avoirs imputés par les clients

19 855

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 025 284
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	2 025 284
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 025 284
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	6 168 038
Provisions pour risques et charges *				ZW	6 530 722
Prov risques résolution contrat				8X	614 079
Prov pour risques C3S (Organic)				8Y	245 705
Prov pour Indemnités départ en retraite				8Z	645 657
Provisions pour dépréciation *				9A	
Prov stock marchandises				9B	2 530 604
Prov stock consommables en clientèle				9C	
Prov pour dépréciation stocks pièces détachées				9D	1 444 392
Charges à payer				9E	1 819 290
Contribution sociale de solidarité (Organic)				9F	2 518 642
Restructuration (PSE et PDV) et autres charges à payer				9G	2 532 902
Compte épargne-temps				9H	364 955
Provision avoirs à établir (LGS)				9I	688 158
Charges à payer				9J	
Contribution sociale de solidarité (Organic)				9K	655 078
Restructuration (PSE et PDV) et autres charges à payer				9L	734 412
Compte épargne-temps				9M	1 403 567
Provision avoirs à établir (LGS)				9N	10 870 705
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				9P	510 115
				9Q	449 352
				9R	
				9S	1 362 686
				9T	
				9U	32 846 404
				9V	
				9W	
				9X	
				9Y	
				9Z	
				9AA	
				9AB	
				9AC	
				9AD	
				9AE	
				9AF	
				9AG	
				9AH	
				9AI	
				9AJ	
				9AK	
				9AL	
				9AM	
				9AN	
				9AO	
				9AP	
				9AQ	
				9AR	
				9AS	
				9AT	
				9AU	
				9AV	
				9AW	
				9AX	
				9AY	
				9AZ	
				9BA	
				9BB	
				9BC	
				9BD	
				9BE	
				9BF	
				9BG	
				9BH	
				9BI	
				9BJ	
				9BK	
				9BL	
				9BM	
				9BN	
				9BO	
				9BP	
				9BQ	
				9BR	
				9BS	
				9BT	
				9BU	
				9BV	
				9BW	
				9BX	
				9BY	
				9BZ	
				9CA	
				9CB	
				9CC	
				9CD	
				9CE	
				9CF	
				9CG	
				9CH	
				9CI	
				9CJ	
				9CK	
				9CL	
				9CM	
				9CN	
				9CO	
				9CP	
				9CQ	
				9CR	
				9CS	
				9CT	
				9CU	
				9CV	
				9CW	
				9CX	
				9CY	
				9CZ	
				9DA	
				9DB	
				9DC	
				9DD	
				9DE	
				9DF	
				9DG	
				9DH	
				9DI	
				9DJ	
				9DK	
				9DL	
				9DM	
				9DN	
				9DO	
				9DP	
				9DQ	
				9DR	
				9DS	
				9DT	
				9DU	
				9DV	
				9DW	
				9DX	
				9DY	
				9DZ	
				9EA	
				9EB	
				9EC	
				9ED	
				9EE	
				9EF	
				9EG	
				9EH	
				9EI	
				9EJ	
				9EK	
				9EL	
				9EM	
				9EN	
				9EO	
				9EP	
				9EQ	
				9ER	
				9ES	
				9ET	
				9EU	
				9EV	
				9EW	
				9EX	
				9EY	
				9EZ	
				9FA	
				9FB	
				9FC	
				9FD	
				9FE	
				9FF	
				9FG	
				9FH	
				9FI	
				9FJ	
				9FK	
				9FL	
				9FM	
				9FN	
				9FO	
				9FP	
				9FQ	
				9FR	
				9FS	
				9FT	
				9FU	
				9FV	
				9FW	
				9FX	
				9FY	
				9FZ	
				9GA	
				9GB	
				9GC	
				9GD	
				9GE	
				9GF	
				9GG	
				9GH	
				9GI	
				9GJ	
				9GK	
				9GL	
				9GM	
				9GN	
				9GO	
				9GP	
				9GQ	
				9GR	
				9GS	
				9GT	
				9GU	
				9GV	
				9GW	
				9GX	
				9GY	
				9GZ	
				9HA	
				9HB	
				9HC	
				9HD	
				9HE	
				9HF	
				9HG	
				9HH	
				9HI	
				9HJ	
				9HK	
				9HL	
				9HM	
				9HN	
				9HO	
				9HP	
				9HQ	
				9HR	
				9HS	
				9HT	
				9HU	
				9HV	
				9HW	
				9HX	
				9HY	
				9HZ	
				9IA	
				9IB	
				9IC	
				9ID	
				9IE	
				9IF	
				9IG	
				9IH	
				9II	
				9IJ	
				9IK	
				9IL	
				9IM	
				9IN	
				9IO	
				9IP	
				9IQ	
				9IR	
				9IS	
				9IT	
				9IU	
				9IV	
				9IW	
				9IX	
				9IY	
				9IZ	
				9JA	
				9JB	
				9JC	
				9JD	
				9JE	
				9JF	
				9JG	
				9JH	
				9JI	
				9JJ	
				9JK	
				9JL	
				9JM	
				9JN	
				9JO	
				9JP	
				9JQ	
				9JR	
				9JS	
				9JT	
				9JU	
				9JIV	
				9JW	
				9JX	
				9JY	
				9JZ	
				9KA	
				9KB	
				9KC	
				9KD	
				9KE	
				9KF	
				9KG	
				9KH	
				9KI	
				9KJ	
				9KK	
				9KL	
				9KM	
				9KN	
				9KO	
				9KP	
				9KQ	
				9KR	
				9KS	
				9KT	
				9KU	
				9KIV	
				9KW	
				9KX	
				9KY	
				9KZ	
				9LA	
				9LB	
				9LC	
				9LD	
				9LE	
				9LF	
				9LG	
				9LH	
				9LI	
				9LJ	
				9LK	
				9LL	
				9LM	
				9LN	
				9LO	
				9LP	
				9LQ	
				9LR	
				9LS	
				9LT	
				9LU	
				9LIV	
				9LW	
				9LX	
				9LY	
				9LZ	
				9MA	
				9MB	
				9MC	
				9MD	
				9ME	
				9MF	
				9MG	
				9MH	
				9MI	
				9MJ	
				9MK	
				9ML	
				9MN	
				9MO	
				9MP	
				9MQ	
				9MR	
				9MS	
				9MT	
				9MU	
				9MIV	
				9MW	
				9MX	
				9MY	
				9MZ	
				9NA	
				9NB	
				9NC	
				9ND	
				9NE	
				9NF	
				9NG	
				9NH	
				9NI	
				9NJ	
				9NK	
				9NL	
				9NM	
				9NN	
				9NO	
				9NP	
				9NQ	
				9NR	
				9NS	
				9NT	
				9NU	
				9NIV	
				9NW	
				9NX	
				9NY	
				9NZ	
				9OA	
				9OB	
				9OC	

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2019

Provisions pour risques et charges

[illegible]

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2019

[illegible]

N° 2058-B
1 / 1

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(16 505 464)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	8 933 192		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
TOTAL I			0F	(7 572 272)	Report à nouveau (NB: Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(7 572 272)			
					TOTAL II		ZH	(7 572 272)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	Sous-traitance				YT	20 916 989		22 886 363			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	15 225 430		13 404 221			
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 275 746		1 679 741			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 650 676		1 704 174			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	48 790 381		48 557 501			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	88 859 224		88 232 001			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 929 946		3 262 108			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 185 848		4 897 113			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 115 795		8 159 222			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	103 180 340		112 800 157			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	90 241 113		95 768 276			
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	72 659 052					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(10 036 906)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble.	JD	5 378 690	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	INSTALLATIONS AGENCEMENTS A 01012011	1 231 807		742 203	489 603
	2	MATERIEL DE DEMONSTRATION 01012012	3 970		3 970	
	3	MATERIEL ET MOBILIER DE BUR 01012007	14 381		14 221	160
	4	MATERIEL ET OUTILLAGE ATELI 01012000	2 076		2 076	
	5	MATERIEL MICRO INFORMATIQUE 01012003	260 478		259 836	642
	6	MATERIEL DE DEMONSTRATION 01012012	428 350		306 481	121 868
	7	MATERIEL LOCATION CLIENT 01012012	3 442 273		3 006 118	436 155
	8	MATERIEL LOCATION CLIENT 01012012	2 792 194		2 787 836	4 358
	9	PHOTOCOPIEURS EN LOCATION 01012012	7 910		1 819	6 090
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	(489 603)	(489 603)				
	2						
	3	(160)	(160)				
	4						
	5	(642)	(642)				
	6	(121 868)	(121 868)				
	7	(436 155)	(436 155)				
	8	(4 358)	(4 358)				
	9	(6 090)	(6 090)				
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				298 539	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				391 996	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(1 058 878)		(93 456)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCENéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CANON FRANCE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS CANON FRANCE**Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	1254.00
Dont apprentis	YF	28.00
Dont handicapés	YG	28.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	527 831 358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	27 600 600
TOTAL 1	OX	555 431 959

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 721 005
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	6 328 913
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	56 896
TOTAL 2	OM	10 106 814

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	357 933 432
Variation négative des stocks	OQ	126 943
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	64 653 031
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	584 676
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	29 479
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 326 269
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	3 876 974
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	436 530 805

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	129 007 968
-----------------------------	------------------------------------	-----------	--------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	129 007 968
--	-----------	--------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie)

0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS 17E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 338 160

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

CANON EUROPA NV

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

9 338 160

Adresse :

N°

59

Voie

BOVENKERKERWEG

Code Postal

99999

Commune

AMSTELVEEN

Pays

NLD

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie) 0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS 17E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique SA Dénomination CANON FRANCE BUSINESS SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 400767786 % de détention 100.00

Adresse : N° 0012 Voie avenue de l'Europe

Code Postal 77144 Commune MONTEVRAIN Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination CANON RESEARCH CENTRE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 378297626 % de détention 20.00

Adresse : N° Voie rue de la Touche Lambert

Code Postal 35517 Commune CESSON SEVIGNE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination BUREAUTIQUE RHENANE

N° SIREN (si société établie en France) 381033380 % de détention 100.00

Adresse : N° 0003 Voie rue de Dublin

Code Postal 67014 Commune STRASBOURG Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination PARTENAIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 311916639 % de détention 100.00

Adresse : N° 0550 Voie Av Alfred Nobel-Le Millénaire

Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination HAUTS DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 330541079 % de détention 100.00

Adresse : N° 0108 Voie Av de Flandre

Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination 3H DISTRIBUTION

N° SIREN (si société établie en France) 330631433 % de détention 100.00

Adresse : N° 0031 Voie Rue du 35è Régiment d'aviatio

Code Postal 69500 Commune BRON Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination ILE DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 390107498 % de détention 100.00

Adresse : N° 0053 Voie Av. du Bois de la Pie

Code Postal 95944 Commune ROISSY CHARLES DE GAULLE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 330075805 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie Parc d'actv du Moulin Neuf

Code Postal 44822 Commune SAINT HERBLAIN Pays FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime Réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS CANON FRANCE					
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
0014 Rue Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E					
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011989				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel 75017 PARIS 17E					
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2				
B ACTIVITE					
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	10 036 906
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
				Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : zzz					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE					
Viseur conventionné					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable :					
- du conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- N° d'agrément :					

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	173 433	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
Montant des distributions					(e)		
autres que celles visées en (a),					(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)		
					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		173 433

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REITERATIONS

MORE VALUE A LONG TERM DECISIONS A WIN

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS CANON FRANCE
738205269 ISL

Au titre de l'année N

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)		Néant
SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E FRA 738205269		PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	420

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Crédit d'impôt	Montant
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	81 274

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	